

ÉCOLE ARMAND-LAVERGNE
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2022-2023
1^{ère} séance ordinaire

Mardi 18 octobre 2022 – 19h – Au salon du personnel

Procès-verbal

Conseil d'établissement 19h
A.G Jeudi 15 septembre ✓
Mardi 18 octobre ✓
Mardi 22 novembre
Mardi 13 décembre
Mardi 31 janvier
Mardi 21 février
Mardi 21 mars*
Mardi 18 avril
Mardi 16 mai
Mardi 13 juin

Sont présents :

Membres de l'équipe-école: Maryse Guillemette, John Chartrand et Isabelle Robillard.

Membres parent : Véronique Kanemy, Kaven Morasse, Dominique Joël Beaupré, Maxime Lee Vézina et Imanne Rahmouni.

Membre de la direction : Sophie Quintal et Julie Paré.

Sont absents :

Membres de l'équipe-école: Isabelle Tapp, Valérie Crête et Ingrid Labre.

Membres parent : Gabriel Bourgeois et Éliane Jobin.

Membre de la communauté : Nélia Tavares

➤ **Accueil**

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum (*Kaven*)
Nous avons quorum, début de la rencontre 19h04.
Exceptionnellement et avec l'accord de tous, M Morasse anime les premiers points tel que convenu, jusqu'aux élections, au point 6.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (*Kaven*)
Résolution proposée par Kaven Morasse :
Le conseil d'établissement adopte l'ordre du jour à l'unanimité.
3. Nomination d'un gardien du temps (*Kaven*)
Isabelle Robillard est nommée pour la rencontre de ce soir.
4. Mot de bienvenue (*Kaven et Sophie*)
M. Morasse nous parle du fonctionnement des rencontres des dernières années et s'assure que tous les nouveaux membres ont suivi la formation des CÉ. Mme Quintal nous souhaite la bienvenue pour son premier CÉ à vie.
5. Présentation des membres (*Tous*)
À tour de rôle, les personnes présentes se présentent.
6. Élections
M. Morasse explique en premier lieu le rôle du président et du vice-président.
Mme Quintal demande si des membres parent souhaitent se présenter.
 - *Président(e)*
Kaven Morasse se présente. Élu par acclamation.
 - *Vice-président(e)*
Dominique Joël Beaupré se propose comme vice-président. Élu par acclamation.
 - *Secrétaire : Secrétaire nommée conformément à la régie interne : Julie Paré*
7. Nomination d'un représentant de la communauté (*Sophie*)
Point reporté à la prochaine rencontre. Proposé par le président, approuvé à l'unanimité.
8. Dépôt du procès-verbal de l'AG du 15 septembre 2022 (document en pièce jointe) (*Sophie*)
Déposé à titre informatif. Sera approuvé ou modifié l'an prochain, en septembre 2023, lors de l'AG.

➤ **Consultation / décisions**

9. Adoption du procès-verbal du 7 juin 2022 (*Kaven*)
Résolution proposée par Kaven Morasse :
Le conseil d'établissement adopte le procès-verbal du 7 juin 2022, à l'unanimité des 3 parents présents lors de cette rencontre.

10. Établissement du calendrier des séances du conseil 2022-2023 (Kaven)
Il est requis de se rencontrer minimalement 5 fois par année scolaire. Traditionnellement, on se rencontre une fois par mois et une rencontre est annulée si nécessaire. Dates adoptées de façon provisoire. Valider subséquemment avec les personnes absentes.

11. Approbation des règles de régie interne (document en pièce jointe) (Kaven)
M. Morasse nous présente les grandes lignes de la régie interne. Les rencontres du CÉ durent 120 minutes. Exceptionnellement, il peut y avoir des rencontres extraordinaires. En début de rencontre, tous les membres peuvent proposer un point varia. Il est préférable de l'envoyer d'avance par courriel, quand c'est possible. Le président donne les tours de parole. Ligne de conduite : éviter les interventions trop nombreuses ou trop longues, éviter les discussions privées et garder un bon ton. Les résolutions sont adoptées à l'unanimité ou à la majorité, si quelqu'un demande le vote. À la demande, le vote pourra être secret. Lors d'un vote, un membre a droit de s'abstenir, s'il le souhaite. Il y a une période réservée au public, s'il y a des personnes présentes.

Résolution proposée par Kaven Morasse :

Le conseil d'établissement approuve la régie interne 2022-2023. Adopté à l'unanimité.

Proposition à ajouter à la prochaine rencontre : Alternance entre rencontres en vidéoconférence et en présentiel.

12. Déclaration annuelle d'intérêts pour tous les membres du CÉ (document en pièce jointe) (Kaven)
Tous les membres présents remplissent et signent la déclaration. Les membres absents signeront la déclaration lors de la prochaine rencontre.

Lors de ses interventions pendant un CÉ, M. Kaven Morasse, en tant que membre du barreau, ne constitue pas des avis ou des conseils juridiques. Il le fait en son nom personnel.

13. Adoption du budget annuel d'émulation à même le fond des parents (Sophie)

Résolution proposée par Sophie Quintal :

Le conseil d'établissement autorise qu'une partie des fonds amassés par les campagnes de financement soit utilisée pour un budget émulation de la façon suivante :

- 7\$ par élèves, $418 \times 7\$ = 2926\$$
 - Spécialistes 20\$ par jour (39,5 jours \times 20\$ = 790 \$)
 - Orthopédagogues 20\$ par jour (15 jours \times 20\$ = 300\$)
 - Professionnels 20\$ par jour (9 jours \times 20\$ = 180\$)
- TOTAL : 4196 \$

Adopté à l'unanimité

14. Présentation sommaire du budget annuel de l'établissement 2022-2023 et le document Surplus/Déficit 2021-2022 (Sophie)

-Présentation du document Surplus/Déficit 2021-2022 lu et approuvé par la direction.

Si l'on exclut les 39 097\$ de déficit dans le fonds 1 dû à la COVID, le déficit cumulé est de 234\$ pour l'année 2021-2022 pour l'école Armand-Lavergne. Comme l'an dernier, le gouvernement devrait rembourser les montants liés à l'état pandémie aux écoles en déficit.

Mme Quintal explique de façon générale les différentes mesures du fonds 6, allocations supplémentaires. Les montants reportés reviennent à l'école. Les montants non reportés sont gradés par le CSSDM et servent à éponger les déficits de l'ensemble de ses écoles.

-Dépôt du document « sommaire du budget annuel de l'établissement 2022-2023 »

15. Approbation des sorties ou des activités nécessitant un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement (Sophie)

Résolution proposée par Sophie Quintal :

Le conseil d'établissement autorise les fêtes et sorties suivantes selon les modalités indiquées :

- Fête de la rentrée
 - Spectacle de Fredo (magicien) = 2 184, 53 \$ (les frais sont assumés par l'école)
- Fête de l'Halloween
 - 1 sac de bonbons par classe = 200\$ pour l'ensemble de l'école
 - 1 jeu de société par niveau attribué au gagnant du plus beau costume d'Halloween = 30\$ \times 7 niveaux = 210\$
- Sorties qui dérogent de l'horaire régulier des classes
 - Plantation d'arbres pour les groupes 052-053 (mercredi 5 octobre en AM) (coûts des billets de transport assumés par l'école)

- Cross-Country pour certains élèves choisis du 3^e cycle (jeudi 13 octobre 8h30 à 14h45) (coûts des billets de transports assumés par l'école)
- Projet : Devenir apprenti-archéologue pour les groupes 052-053 (11 novembre 8h45 à 11h45) (frais assumés par l'organisme Une École Montréalaise Pour Tous).

Adopté à l'unanimité

Il est suggéré que le concours de costume, dans le futur, soit participatif et non « compétitif » considérant que toutes les familles n'ont pas toutes les mêmes moyens financiers.

Points d'informations

16. Mot du Président

- À ne pas oublier : [Formation obligatoire destinée aux membres des conseils d'établissement à suivre pour tous les nouveaux membres.](#)

L'ensemble des membres ont écouté les 7 capsules obligatoires. M. Morasse encourage les membres à écouter les autres capsules thématiques.

17. Mot de la Directrice (Sophie)

- Retour sur l'Assemblée générale annuelle : *remerciement, l'an prochain l'AG aura lieu avant les rencontres de parents.*
- Budget du CÉ : 400\$ Fonctionnement et 400\$ Formation
- Première communication écrite aux parents (14 octobre – par Mozaïk)
- Organisation scolaire (Déclaration de la clientèle) : *418 élèves déclarés au 30 septembre 2022 à l'école Armand Lavergne. 4 groupes préscolaires et 19 groupes du primaire. Maximum 20 élèves par classes.*
- Présentation et signature des plans d'intervention (au plus tard le 24 novembre)
- 2^e rencontre de parents (24 novembre) : *Rencontres sur rendez-vous individuels. En présentiel.*
- Club des petits déjeuners : *Même formule que l'année dernière, sous forme de collation bonifiée.*
- Présentation et suivi du projet éducatif (Écriture) : *Document remis aux membres. Poursuite du projet éducatif de l'an dernier.*
- Projets en attente : Cours d'échecs (contrat avec Sylvain De Lagrave). *Les ateliers de l'an dernier reprendront sous peu, de la maternelle à la 6^e année. Environ 8 périodes par groupe. Activité parascolaire, sur l'heure du dîner (9600\$).*
- Suivi du plan de lutte contre l'intimidation et la violence – *à venir lors de la prochaine rencontre.*
- Plan local des mesures d'urgence (PLMU) – *à venir lors de la prochaine rencontre.*

18. Mot du représentant des parents au comité de parents : *annulé étant donné l'absence du membre.*

19. Mot des enseignants (Membres enseignants) : *remerciement*

20. Mot du service de garde (Sophie est mandatée en l'absence de Valérie).

Le coût pour une journée pédagogique doit augmenter cette année, il sera entre 10,75\$ et 15,30\$, soit le barème ministériel. Mélanie Pillon, la responsable du SDG, suggère 11\$ (l'an dernier 9,00\$). Il serait souhaitable qu'on puisse avoir plus d'informations sur la raison de cette augmentation et de savoir qui en fait la demande.

Résolution : *Le CÉ autorise l'augmentation des frais du SDG pour les journées pédagogiques à 11,00\$ par jour, mais souhaiterait obtenir davantage d'informations concernant cette augmentation.*

Adopté à l'unanimité.

Application HopHop : 21\$ par année pour toute la famille, peu importe le nombre d'enfants et de parents.

Résolution : *Le CÉ autorise le SDG à offrir aux familles intéressées la possibilité d'utiliser l'application HopHop moyennant le coût prévu pour l'utilisation de cette application.*

21. Mot de la représentante de la communauté (Mme Nélia Tavares – Maison des Familles) : *annulé étant donné l'absence de la représentante.*

22. Suivi des rencontres de l'OPPAL (Kaven) : *le groupe a été relancé par M. Morasse sur le groupe Facebook. Nous sommes en attente à savoir s'il y aura ou pas un groupe cette année. Mme Kanemy manifeste son intérêt à M. Morasse. Ils en discuteront hors rencontre.*

➤ Interventions et questions du public : *aucune personne du public*

➤ **Varia : aucun**

➤ **Clôture de l'assemblée – 21h12**

Date de la prochaine assemblée : Mardi 22 novembre 2022

Kaven Morasse
Président(e)

Sophie Quintal
Directrice